

1- Le PIB de la France depuis 1949

Évolution trimestrielle du PIB en %



Source : Insee

*première estimation



Q1 Faites une phrase exprimant la signification de la donnée entourée.

Q2 A quel autre épisode historique peut-on comparer la baisse d'activité liée à la pandémie actuelle ?

Q3 Comment avait évolué le PIB les trimestres suivants dans les épisodes précédentes de récession ?

2- Coronarivirus et confinement, les conséquences sur les différentes composantes du PIB

Au premier trimestre 2020, le produit intérieur brut (PIB) en volume baisse fortement : -5,3 % après -0,1 % au quatrième trimestre, soit une révision de +0,5 point par rapport à la première estimation publiée fin avril.

Les dépenses de consommation des ménages enregistrent une baisse inédite (-5,6 % après +0,3 %). La formation brute de capital fixe (FBCF) diminue plus fortement encore (-10,5 % après +0,1 %). Au total, la demande intérieure finale hors stocks se contracte : elle contribue à l'évolution du PIB à hauteur de -6,0 point.

Les importations chutent (-5,7 % après -0,7 %), mais un peu moins fortement que les exportations qui se contractent de 6,1 % (après -0,4 % au quatrième trimestre 2019). Au total, la contribution du solde extérieur à l'évolution du PIB est nulle, après +0,1 point au trimestre précédent. À l'inverse, la variation de stocks y contribue positivement.

INSEE, Informations rapides, n°134, 29 mai 2020

Le PIB et ses composantes en volumes chaînés

variations t/t-1, en %, données CVS-CJO

	2019 T2	2019 T3	2019 T4	2020 T1	2019
PIB	0,3	0,2	-0,1	-5,3	1,5
Importations	0,0	0,6	-0,7	-5,7	2,6
Dép. conso. ménages	0,3	0,5	0,3	-5,6	1,5
Dép. conso. APU*	0,5	0,6	0,5	-2,0	1,7
FBCF	1,4	1,2	0,1	-10,5	4,3
Exportations	-0,4	-0,5	-0,4	-6,1	1,8
Contributions :					
Demande intérieure finale hors stocks	0,6	0,7	0,3	-6,0	2,2
Variations de stocks	-0,2	-0,1	-0,5	0,6	-0,4
Commerce extérieur	-0,1	-0,3	0,1	0,0	-0,3

* APU : administrations publiques

** ENF : entreprises non financières

Les volumes sont mesurés aux prix de l'année précédente chaînés et corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

Source : Insee

Q1 Faites une phrase exprimant la signification des données entourées.

Q2 Quels sont les composantes du PIB qui ont contribué le plus à la baisse de l'activité économique au 1er trimestre 2020 ?

Q3 Comment expliquer la baisse de la FBCF au 1er trimestre 2020 ?

3- Une crise exogène qui entraîne un choc d'offre mais aussi de demande

À LA MARGE

LE BLOG DE MARTIN ANOTA

Faites entendre votre voix 

L'épidémie et les politiques de confinement se traduisent avant tout par une série de puissants chocs d'offre : c'est la capacité même de l'économie à produire qui s'en trouve réduite. Tout d'abord, l'économie est soudainement privée d'une partie des travailleurs : il y a ceux qui tombent malades ; ceux qui doivent s'occuper de leurs proches qui sont malades ; ceux qui doivent s'occuper des enfants en bas âge que les crèches et les écoles ne peuvent plus garder ; il y a ceux qui sont invités à rester chez eux pour éviter d'être infectés, etc. Or, les biens et une grande partie des services peuvent difficilement être réalisés sans la présence physique des travailleurs et des relations de face-à-face. Ce n'est qu'une minorité des travailleurs qui peut travailler à distance. Et ceux qui peuvent effectivement le faire sont certainement pour la plupart d'entre eux moins efficaces qu'ils ne le sont habituellement.

Ensuite, des sites de production sont délibérément fermés et ceux qui restent en activité peuvent fonctionner plus lentement, non seulement par manque de main-d'œuvre, mais parce qu'ils ont plus de difficultés à s'approvisionner en biens intermédiaires. Il s'agit là du principal canal de transmission du choc d'offre d'une entreprise à l'autre, en l'occurrence vers l'aval : lorsqu'une entreprise réduit sa production, elle amène les entreprises qui se fournissent auprès d'elle à ralentir à leur tour leur production.

C'est d'ailleurs par ce même canal que la contraction de la production de la Chine (puis de l'Italie, etc.) a pu affecter l'économie française avant que celle-ci ne soit mise à l'arrêt avec le confinement : dans la mesure où une partie de la production de nombreux biens se déroule en Chine, la mise à l'arrêt de l'économie chinoise s'est traduite par une paralysie des chaînes d'approvisionnement internationales. Aujourd'hui, la réouverture des usines chinoises va permettre d'atténuer le choc économique touchant le reste du monde.

Ne pas oublier la demande

L'épidémie et les mesures de confinement contribuent elles-mêmes à directement comprimer la demande globale. En premier lieu, les ménages sont appelés à rester chez eux et à éviter les interactions sociales, ce qui les force à moins dépenser. Or si les consommateurs achètent moins, les entreprises sont incitées à moins produire. Autrement dit, si certaines entreprises peuvent continuer de produire, malgré la pénurie de main-d'œuvre ou de biens intermédiaires, elles n'ont pas forcément l'incitation à le faire. Cela va également contribuer à réduire la production, ce qui peut entraîner plusieurs cercles vicieux.

Certaines entreprises sont forcées de moins produire. D'autres sont incitées à moins produire parce qu'elles vendent moins. Dans tous les cas, leurs besoins en biens intermédiaires et en main-d'œuvre diminuent et elles n'ont pas intérêt à accroître, voire même maintenir, leurs capacités de production, tant qu'une partie significative de celles-ci restent inexploitées. En conséquence, les entreprises vont réduire les achats qu'elles effectuent auprès de leurs fournisseurs, ce qui contribue à répercuter le choc d'une entreprise à l'autre, mais désormais vers l'amont. D'autre part, elles sont incitées à licencier. Or, si le chômage repart à la hausse, la consommation s'en trouvera davantage comprimée.

Ces effets keynésiens ne sont pas ceux qui s'opèrent au premier plan, mais il est certain qu'ils joueront un rôle de plus en plus important à mesure que la récession se poursuivra.

Martin Anota, « Anatomie de la récession en cours », *A la marge*, 30 mars 2020

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/anota/2020/03/30/anatomie-de-la-recession-en-cours>

Q1 En quoi peut-on dire que la crise se traduit d'abord par un choc d'offre ?

Q2 Pourquoi peut-on considérer l'épidémie et ses conséquences aussi comme un choc de demande ?

Q3 Quel type de choc est susceptible de se prolonger après la sortie du confinement ? Pourquoi ?

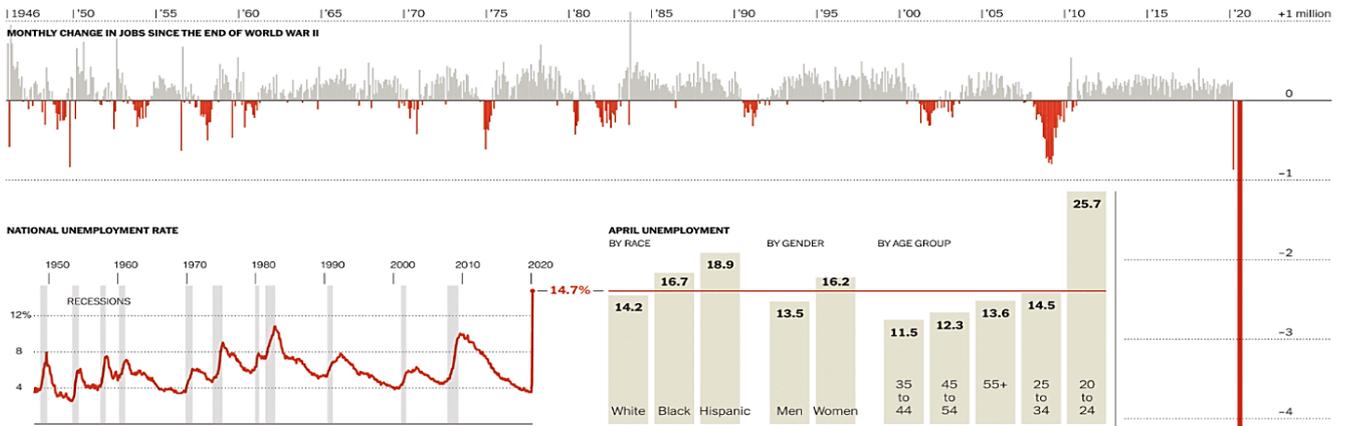
"All the News That's Fit to Print"

The New York Times

Late Edition
 Today, clouds and sunshine, stray showers, windy, chilly, high 49. Tonight, mostly clear, brisk, cold, low 33. Tomorrow, clouds and sunshine, high 62. Weather map is on Page C8.

VOL. CLXIX ... No. 58,688 © 2020 The New York Times Company NEW YORK, SATURDAY, MAY 9, 2020 \$3.00

U.S. UNEMPLOYMENT IS WORST SINCE DEPRESSION



- Q1 Combien d'emplois ont été perdus aux USA en avril 2020 ?
- Q2 Comment a évolué le taux de chômage aux USA ?
- Q3 Qui sont les plus touchés par cette augmentation du chômage ?

5- En France, le chômage partiel outil de gestion de la crise

Afin d'éviter les destructions d'emplois, soutenir les entreprises et le revenu des ménages et permettre ainsi une reprise rapide de l'activité, le gouvernement a mis le dispositif de chômage partiel (dit « d'activité partielle ») au cœur de sa stratégie de réponse à la crise. Ce dispositif, considérablement élargi durant l'état d'urgence sanitaire, consiste à maintenir une grande partie de la rémunération des salariés empêchés de travailler du fait du confinement via une indemnité prise en charge par les administrations publiques, en l'occurrence l'État et l'Unedic, et diminuant d'autant la masse salariale versée par les entreprises. Durant le confinement, il couvre automatiquement les salariés concernés par les fermetures administratives et peut être mobilisé par les entreprises en cas de chute de leur activité, situation qui s'est généralisée à l'ensemble de l'économie.

Bruno Ducoudré et Pierre Madec, OFCE policy brief n°67, 6 mai 2020

Tableau 1. Salariés en chômage partiel ou en garde d'enfant et impact sur les comptes d'agents (en milliards d'euros)

Période	16 mars - 30 avril	1 ^{er} mai - 10 mai	Confinement (8 semaines)
Ménages			
Salariés en chômage partiel (millions de salariés)	5,0	6,6	—
Salariés en garde d'enfant (millions de salariés)	1,6	—	—
Perte de revenu net avant transferts	-22,5	-4,9	-27,3
Indemnités versées aux salariés (APU + Entreprises)	20,3	4,4	24,7
Effet net sur le revenu des ménages	-2,2	-0,5	-2,7
Administrations publiques (APU)			
Indemnités versées aux salariés par les APU	19,4	4,6	24,0
Pertes additionnelles de cotisations / CSG	-13,0	-3,1	-16,0
Impact sur les finances publiques	-32,4	-7,7	-40,1
Entreprises			
Masse salariale non versée	-39,0	-8,5	-47,5
Compensation des entreprises	4,5	0,3	4,7
Impact sur les rémunérations versées par les entreprises	-34,6	-8,2	-42,7

Source : calculs des auteurs.

- Q1 A quoi correspond le dispositif de chômage partiel ? Combien a-t-il concerné de salariés en France pendant le confinement ?
- Q2 Quel est le coût de ce dispositif pour l'Etat ? et pour les entreprises ?

20,500,000
 jobs lost in April

6- La réaction économique des Etats face au COVID 19

Mesures de soutien à l'économie mises en place par le gouvernement

Montants budgétés, en milliards d'euros

Dépenses budgétaires



Mesures de trésorerie

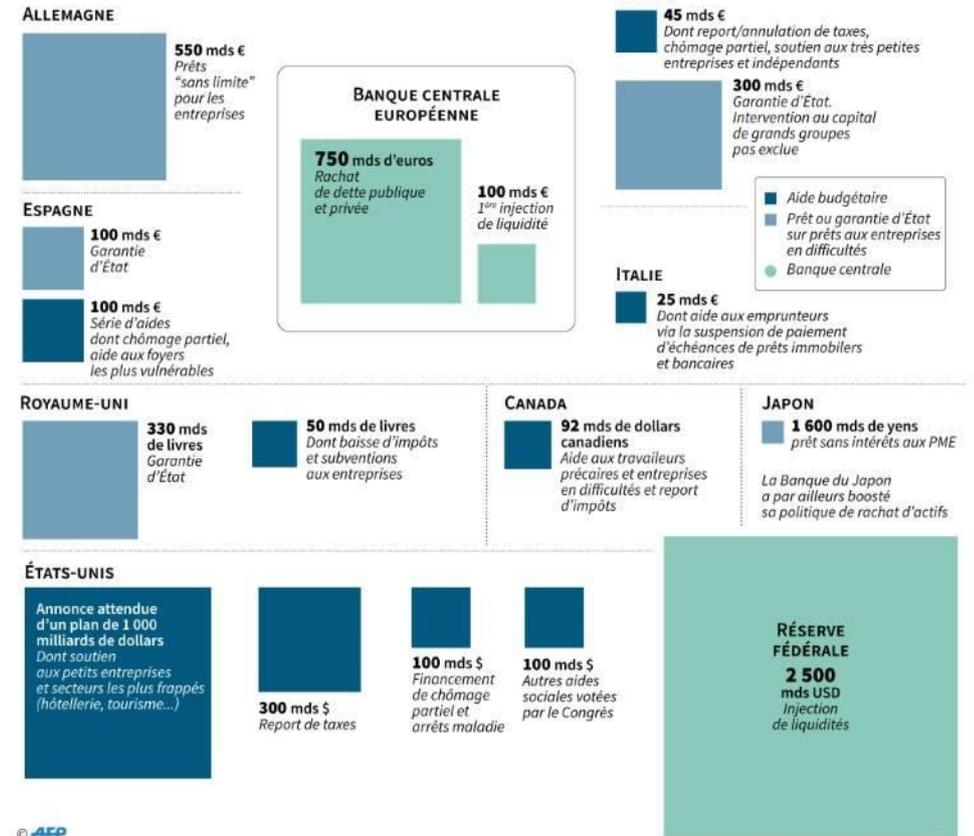


Total : environ 4 % du PIB

+
jusqu'à **300** milliards d'euros de prêts garantis par l'État :
+
aides
européennes et régionales

Coronavirus : mobilisation des États et Banques centrales

Principales mesures annoncées par les autorités des pays du G7 et d'Espagne



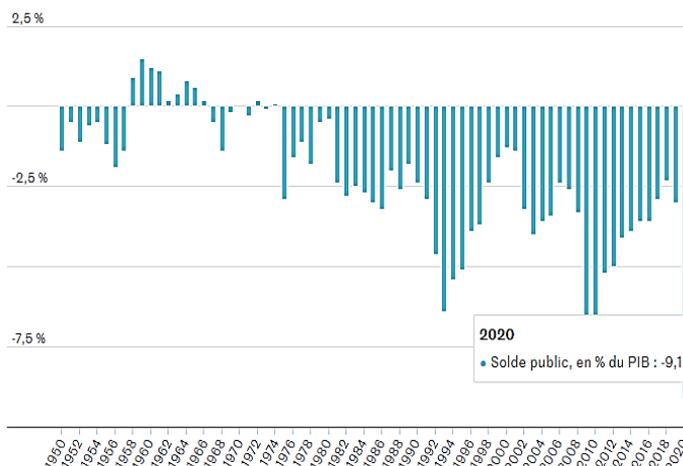
Q1 Quelles sont les deux grands types de mesures adoptées par les Etats pour lutter contre les conséquences économiques de la crise ?

Q2 Tous les Etats adoptent-ils les mêmes mesures pour soutenir leur économie ?

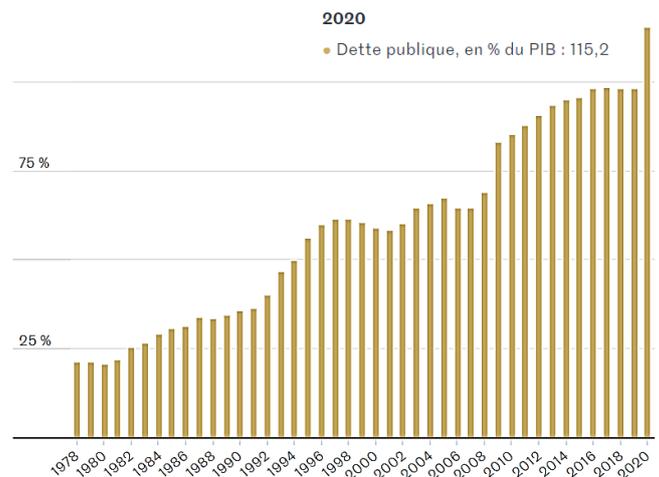
Q3 Quel est l'autre acteur qui intervient dans cette crise économique ?

7- L'effet des mesures prises sur les comptes publics

Solde public, en % du PIB (prévisions pour 2020)



Dettes des administrations publiques, en % du PIB (prévisions pour 2020)



Q1 Quels sont le solde public et le niveau de dette publique prévus pour 2020 ?

Q2 Comment expliquer les fortes augmentations du déficit et de la dette publique prévus ?

Q3 Quelles sont les difficultés que peuvent rencontrer les Etats par rapport à ces augmentations du déficit et de la dette publique ?

8- Covid-19, un plan relance européen, sous condition

Emission d'un grand emprunt européen, augmentation sans précédent des transferts au sein du budget communautaire, mise en place de ressources propres qui permettraient à la Commission de se financer indépendamment des Etats membres... Le plan de relance qu'a présenté, mercredi 27 mai, Ursula von der Leyen, la présidente de l'exécutif communautaire, pour aider l'Europe à surmonter les ravages de la pandémie de Covid-19, fait tomber des dogmes qui ont jusqu'ici empêché l'Union d'aller vers plus d'intégration. « Pour l'instant, ces mécanismes sont ciblés sur la gestion de la crise. Mais oui, ce plan pose les jalons d'une nouvelle manière de fonctionner », reconnaît un diplomate.

Mme von der Leyen a annoncé que la Commission emprunterait 750 milliards d'euros pour aider le continent à sortir d'une récession sans précédent. Pour prendre la mesure de l'effort annoncé, il faut rappeler que le budget européen en cours de discussion, avant le plan de relance, représentait un total de 1 100 milliards d'euros sur la période 2021-2027.

Avant de se lancer, l'ex-ministre d'Angela Merkel a beaucoup consulté, souvent tergiversé. Plusieurs fois, elle a repoussé ses annonces, ne voyant pas quelle martingale constituerait une base de négociations acceptable pour les Vingt-Sept. Entre une Europe du Nord opposée à toute mutualisation de la dette et très soucieuse de ses deniers et une Europe du Sud demandant plus de solidarité à ses partenaires, l'équation semblait impossible. D'autant que le traumatisme de la crise grecque, qui a failli emporter avec elle la zone euro dans les années 2010 et a déchiré les Européens, reste dans tous les esprits.

C'est d'Allemagne qu'est venue la solution. Quand, le 18 mai, la chancelière Angela Merkel et le président Emmanuel Macron ont présenté leur « initiative » – l'émission d'une dette commune européenne de 500 milliards d'euros pour subventionner les pays les plus abîmés par la crise –, nombre de commentateurs ont parlé d'un « moment hamiltonien » pour l'Europe, en référence à Alexander Hamilton, le premier secrétaire au Trésor des Etats-Unis, qui, en 1790, avait convaincu le Congrès de créer une dette fédérale, et fait basculer la confédération américaine dans le fédéralisme.

« On revient de loin »

Dès lors, les équilibres internes à l'Europe ont été modifiés et Mme von der Leyen, dont les plans étaient jusque-là très timides, a pu envisager les choses autrement. Pour financer son plan, la Commission empruntera donc sur les marchés 750 milliards d'euros, qui viendront abonder le budget communautaire. « C'est le moment de l'Europe », a commenté Mme von der Leyen, qui a exhorté les Vingt-Sept – et plus particulièrement les quatre « frugaux » que sont les Pays-Bas, l'Autriche, la Suède et le Danemark – à « mettre de côté les vieux préjugés ».

Sur cette somme, a-t-elle expliqué, 250 milliards seront prêtés et 500 milliards seront transférés, par le canal du budget européen, aux Etats membres qui ont été les plus affectés par le Covid-19. En réalité, comme on peut le voir dans les documents publiés par la Commission mercredi, ce ne sont pas 500 mais 433 milliards de subventions qui sont prévues. Près de 67 milliards d'euros pourront par ailleurs être apportés en garanties à des établissements bancaires, comme la Banque européenne d'investissement, qui verront ainsi leur capacité de prêts s'accroître. « Pour nous, 500 milliards, c'est un minimum », rétorque-t-on à l'Elysée.

« Qu'importe, on revient de loin. Et 433 milliards, c'est déjà beaucoup quand on pense à ce qui était dans les cartons il y a encore deux semaines », se réjouit une source bien informée. Avant le 18 mai, la Commission travaillait sur un schéma qui prévoyait moins de 200 milliards d'euros de subventions... Mais, là aussi, l'évolution de Berlin, longtemps opposé à toute idée de redistribution, a changé la donne.

Afin de donner des gages aux « frugaux », Mme von der Leyen a prévu d'assortir ces transferts de conditions. Les pays qui voudront en bénéficier présenteront un plan d'investissements et de réformes, que la Commission et les Etats membres devront (ou pas) valider. Celui-ci devra être compatible avec les priorités de l'exécutif communautaire, à savoir le Green Deal – la transition écologique. Il lui faudra aussi tenir compte des « recommandations » annuelles de la Commission pour accroître la compétitivité.

Pour l'heure, Bruxelles a réservé une enveloppe à laquelle pourra prétendre chacun des Vingt-Sept. Ainsi l'Italie, la plus touchée par la pandémie et sans marge de manœuvres budgétaires, pourra-t-elle toucher jusqu'à près de 82 milliards d'euros de subventions, l'Espagne jusqu'à 77 milliards, la France 39 milliards, la Pologne 38 milliards, l'Allemagne 29 milliards... Les 250 milliards d'euros de prêts ont également été préalloués : 91 milliards pour l'Italie, 63 milliards pour l'Espagne, 26 milliards pour la Pologne, rien pour la France ou l'Allemagne.

Marchandages

La Commission prévoit de commencer à payer ses dettes en 2028, et ce jusqu'en 2058. Pour cela, « soit on augmente les contributions nationales des Vingt-Sept, soit on réduit les dépenses européennes, soit on trouve des « ressources propres » à l'Europe, ce qui est ma solution préférée », a développé Mme von der Leyen, en évoquant la possibilité d'instaurer une taxe digitale ou de récupérer une partie des recettes générées par les droits d'émission de CO2.

En clair, un pan du budget européen ne dépendrait plus des Etats et la Commission lèverait elle-même des impôts. Une révolution, là aussi, dont les pays du Nord ne voulaient pas entendre parler jusqu'ici et sur laquelle l'Allemagne a également donné des signes d'évolution.

A plus court terme, nombre d'éléments dans le plan de relance de Mme von der Leyen feront l'objet de discussions difficiles entre les Vingt-Sept. D'autant qu'ils devront aussi s'entendre sur les détails du budget européen pour la période 2021-2027. Entre les « frugaux », qui veulent conserver leur rabais sur leurs contributions et réduire le volume des dépenses agricoles ainsi que les aides aux régions pauvres (fonds de cohésion), le Sud, qui réclame plus d'argent pour faire face à la récession, et les pays de l'Est, qui prétendent également à cette manne mais seront très vigilants à ce que les fonds de cohésion ne soient pas sacrifiés, cela laisse présager des débats houleux.

Mercredi, le chancelier autrichien conservateur, Sebastian Kurz, qui dirige un gouvernement de coalition avec les Verts, favorables au plan de relance européen, n'a pas opposé une fin de non-recevoir à sa proposition, qu'il a considérée comme « une base de négociations ». « Il est difficile d'imaginer que cette proposition soit le résultat ultime de ces négociations », a averti, pour sa part, un diplomate néerlandais. « Les quatre « frugaux » n'ont pas tous la même sensibilité », juge un autre diplomate, « mais il y a une chose qui les unit, c'est leur volonté de ne pas perdre leur rabais ». Les marchandages sont ouverts...

« Tout doit être fait pour avoir un accord avant la pause estivale », a déclaré Charles Michel, le président du Conseil européen. Car, si les Vingt-Sept parviennent à s'entendre sur un plan de relance – l'unanimité est requise –, il faudra ensuite que les parlements nationaux se prononcent. Et, vu la gravité de la récession, l'Europe n'a pas de temps à perdre.

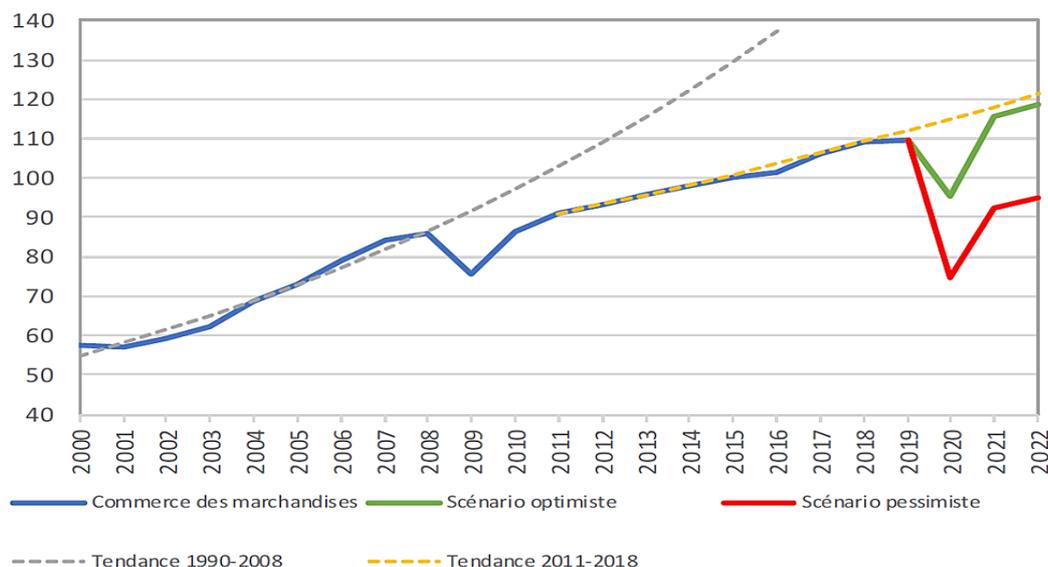
Virginie Malingre, « La Commission européenne propose un plan de relance de 750 milliards, empruntés en commun », *Le Monde*, 27 mai 2020

https://www.lemonde.fr/international/article/2020/05/27/la-commission-europeenne-propose-un-plan-de-relance-de-750-milliards-empruntes-en-commun_6040931_3210.html

- Q1 Quel est le montant du plan de relance européen et comment va-t-il être financé ?
 Q2 Comment seront distribués les milliards d'euros du plan de relance européen ?
 Q3 Tous les pays européens sont-ils d'accord avec ce plan ? A quelle condition ce plan sera-t-il adopté ?

9- Une crise qui va avoir un effet majeur sur le commerce mondial

Volume du commerce mondial des marchandises, 2000-2022
 Indice, 2015 = 100



OMC, « Forte chute attendue du commerce avec une économie mondiale bouleversée par la pandémie de COVID 19 », 8 avril 2020

https://www.wto.org/french/news_f/pres20_f/pr855_f.htm

- Q1 Quelle est l'évolution prévue du commerce mondial de marchandise en 2020 dans le scénario pessimiste ? et dans le scénario optimiste ?
 Q2 Sans crise, quelle aurait-dû être l'évolution du commerce mondial de marchandises en 2022 ? Cette évolution peut-elle encore se produire ?

10- La crise amènera-t-elle à une « démondialisation » ?

Assistera-t-on à une « démondialisation complète » sur des bases nationales, comme on l'entend parfois depuis l'avènement du Covid-19 ? Aucune certitude. Si les relocalisations sont amenées à s'accélérer dans l'industrie, un boom des délocalisations pourrait bien advenir dans les activités de services qui concentrent pourtant la majorité des emplois.

Au sens strict, la relocalisation, phénomène qui n'est pas nouveau, est le retour dans le pays d'origine d'unités de production, d'assemblage, ou de montage, antérieurement délocalisées dans les pays à faibles coûts salariaux. La production dans les pays d'origine se substitue aussi à l'approvisionnement à l'étranger en composants intermédiaires ou pièces détachées (outsourcing). Au sens large, la relocalisation peut se définir comme le ralentissement du processus de délocalisation ou la relocalisation à proximité des marchés régionaux.

En réalité, l'hypermondialisation de la fragmentation des chaînes de valeur mondiales s'essouffait déjà dès la fin des années 2000 en raison du retournement des mêmes facteurs qui l'avaient stimulée dans les années 1990-2000. Les coûts d'approvisionnement et coûts salariaux unitaires dans les pays émergents sont partis à la hausse dès le milieu des années 2000 et les relocalisations se sont alors accélérées aux États-Unis, au Japon et en Europe.

D'autres facteurs expliquent la tendance à la relocalisation observée : l'accélération de la robotisation des chaînes d'assemblage, la hausse des coûts de transport et de transaction dans certains secteurs, ou encore les problèmes de délais de livraison, de qualité ou de sécurité des produits délocalisés. Les ruptures d'approvisionnement liées au choc du Covid-19 n'ont fait que révéler au grand jour ces risques des délocalisations. [...]

Dans l'industrie pharmaceutique par exemple, dont on parle beaucoup depuis la crise sanitaire, les firmes investissent beaucoup dans le domaine de la recherche et développement (R&D) car l'innovation de produits est le mode de concurrence dominant dans le secteur. Ces firmes délocalisent la fabrication des molécules de base (relativement standardisées) et se concentrent sur les activités de R&D et de marketing en Europe ou aux États-Unis. Mais, en faisant produire leurs molécules standards dans des pays à plus bas coûts (en Chine ou en Inde), elles prennent le risque de rencontrer des problèmes d'approvisionnement en cas de crise comme celle du coronavirus.

Or, ces secteurs pharmaceutiques, biotechnologiques, ou informatiques à fortes dépenses en R&D sont aussi des secteurs où le nombre de fournisseurs est relativement faible. Le secteur fait alors face à deux enjeux : la dépendance avant et après l'échange et un potentiel opportunisme des fournisseurs. [...]

Cela laisse penser que les relocalisations en Europe (mais pas forcément en France) augmenteront dans ce type de secteurs. La relocalisation continuera également à se développer dans l'agroalimentaire avec le développement des circuits courts qui sont déjà une réalité.

Vers une délocalisation massive des services ?

Mais ce ne sera pas forcément le cas dans les secteurs manufacturiers à matières souples, dont les activités d'assemblage ne sont pas robotisables (textile, habillement, cuir, chaussures...). Les effets de rupture dans les chaînes d'approvisionnement seront compensés par des délocalisations itinérantes, de la Chine au Vietnam, à l'Éthiopie ou dans le bassin méditerranéen. Les avantages des entreprises nomades de ces secteurs résident surtout dans leur maîtrise logistique.

Ensuite, et surtout, il convient de ne pas avoir les yeux rivés seulement sur les biens matériels, mais d'analyser aussi ce qui va se passer dans les activités de services aux entreprises et aux ménages (qui représentent 76 % des emplois en France). Un boom dans les délocalisations, en l'absence de mesures de régulation, pourrait bien advenir après ce choc. Les services sont devenus potentiellement délocalisables malgré leur spécificité intrinsèque : la simultanéité des activités de consommation et de production. [...]

Cependant deux facteurs peuvent contrecarrer ce scénario. Tout d'abord, les risques de ruptures numériques, de coûts de coordination et énergétiques croissants liés à l'usage de masse des technologies numériques, peuvent perturber la logistique de l'offre de services à distance. La fracture numérique continuera à exclure (une déconnexion forcée) des personnes, des territoires et des pays de la participation à la division internationale du travail.

Enfin, la mondialisation se traduit surtout par des stratégies d'accès aux marchés par les investissements directs étrangers (IDE), (c'est-à-dire des mouvements internationaux de capitaux réalisés pour créer, développer ou maintenir une filiale à l'étranger ou pour exercer le contrôle ou une influence significative sur la gestion d'une entreprise étrangère). Ce phénomène devrait s'accroître, dans l'hypothèse d'une reprise de la croissance mondiale, dans un contexte d'élévation des coûts de transport et de protectionnisme commercial qui rendent les exportations plus coûteuses.

El Mouhoub Mouhoud, « Après le choc : relocalisations dans l'industrie, délocalisations dans les services », *The Conversation*, 6 avril 2020

<https://theconversation.com/apres-le-choc-relocalisations-dans-lindustrie-delocalisations-dans-les-services-135589>

Q1 A quoi correspond la relocalisation des activités ?

Q2 Expliquez en quoi l'industrie pharmaceutique illustre parfaitement la DIPP et les stratégies de localisation des FMN.

Q3 Quels sont les secteurs dans lesquels la relocalisation semble peu probable ? Pourquoi ?